



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAM

Question écrite n° 67601

Texte de la question

M. Manuel Valls souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés créées dans le bassin de vie d'Evry par la réorganisation financière du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Les locaux (650 mètres carrés) utilisés par le CNAM Essonne sis cours Blaise-Pascal, à Evry, accueillent en cours du soir ou en stage 1 300 élèves, dont 20 % de chômeurs, à la satisfaction des intéressés comme des employeurs. Ils sont prêtés par la direction générale du CNAM qui en est propriétaire depuis que la ville nouvelle d'Evry et son aménageur public les lui ont donnés tout équipés en 1992 pour y développer la formation des adultes. Dans le cadre de la régionalisation du CNAM qui doit donner l'autonomie financière aux agences régionales en juillet 2005, il était prévu que ces locaux seraient transférés gratuitement à l'agence régionale de l'Essonne. Or, aujourd'hui, la direction générale du CNAM annonce qu'elle les vendra au prix du marché. L'agence régionale ne dispose évidemment pas des crédits d'investissements nécessaires, et la ville n'entend pas acheter aujourd'hui ce qu'elle a donné hier. Alors même que la formation professionnelle doit être au cœur d'une politique active de l'emploi nécessaire à notre pays, la réorganisation du CNAM menace dans le département de l'Essonne, sa continuité et son efficacité. Afin d'éviter de pénaliser les salariés et les chômeurs du département de l'Essonne, il lui demande donc d'intervenir auprès de la direction générale du CNAM pour empêcher une vente pénalisante pour la collectivité.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Valls](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67601

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6193